

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Le Journal officiel du soir publie en tête de son Bulletin les lignes suivantes, au sujet de la question grecque :

Dans la dépêche notifiée au nom de la conférence, M. le président exprimait le désir de recevoir la réponse du cabinet d'Athènes dans la semaine qui suivrait la réception de la déclaration. La dépêche ayant été remise jeudi ou vendredi, le gouvernement hellénique pourra ajourner sa réponse jusqu'à la fin de la semaine.

La Nouvelle Presse libre, de Vienne, du 30 janvier, publie comme dernière nouvelle l'entre-filet suivant :

Nous apprenons de bonne source que la conférence n'est pas restée inactive pendant le voyage du comte Walewski. Plusieurs indices donnent lieu de croire qu'elle a sérieusement examiné ce qu'il y aurait à faire dans le cas où ses décisions resteraient sans résultat.

Divers bruits, d'abord timides, mais qui se confirment de plus en plus, donnent lieu de croire qu'un accord s'est établi entre les puissances pour laisser au besoin la Grèce tenter de soutenir ses prétentions par ses propres forces.

Si le conflit devenait inévitable, les parties en litige seront abandonnées à elles-mêmes et les puissances feront leurs efforts pour maintenir dans l'inaction tous les éléments qui, dans l'empire ottoman, voudraient profiter de ce conflit pour l'exploiter à leur profit.

Les correspondances particulières de Grèce dépeignent à l'envi l'exaltation de la population hellénique.

Athènes surtout est en pleine fièvre.

Quoi d'étonnant ?

Dénuée de toute industrie et de tout commerce sérieux, capitale tracée à l'euro péenne, la douceur de son climat attire continuellement les habitants hors de chez eux ; la vie sociale y est tout extérieure. Joignez-y — dit un correspondant athénien de la Presse — le souvenir de l'Agora, l'influence de l'éducation exaltée que l'on donne à la jeunesse, la licence de la presse, les ambitions et la convoitise des partis, surtout de leurs chefs, et l'on aura idée des éléments d'agitation que favorisent, chez ce petit peuple, une rare facilité d'élocution, un grand amour de la mise en scène et une vanité qui le pousse à faire parler de lui à tout prix.

Mais les provinces, les ports, les places de commerce surtout, offrent un tout autre aspect. L'inquiétude y remplace l'enthousiasme imprévoyant ; le prestige de ce que les patriotes hellènes appellent la « grande idée » s'y trouve singulièrement effacé par la perspective des catastrophes financières qu'une équipée belliqueuse entraînerait inévitablement.

Quant à la Turquie, son attitude est, dit-on, des plus correctes ; elle se résumerait en ceci : dispositions conciliantes, désir d'éviter toute explosion d'hostilité, mais ardeur extrême de l'armée qui brûle d'infliger une salutaire correction à l'humeur conquérante des Hellènes contemporains.

Une dépêche de Constantinople, adressée à la Patrie, annonce que l'armée ottomane aurait pris position sur la gauche du golfe de Volo, à une faible distance de Pharsale et à proximité de Zeitoun.

Ce télégramme ajoute que si la Turquie se trouvait dans l'obligation d'engager la lutte, elle occuperait Zeitoun et s'avancerait en ligne droite sur Athènes, où elle serait rendue en quatre ou cinq jours.

Mais il faut espérer que la sagesse des Grecs dispensera l'armée turque de cette promenade militaire.

L'Agence Havas transmet la dépêche suivante :

Constantinople, 31 janvier. — Une dépêche de M. Seward autorise le ministre américain à prêter ses bons offices en vue de favoriser les communications entre la Turquie et la Grèce dans le cas d'une rupture.

On lit dans le journal la Epoca du 31 janvier :

« L'idée de confier à un directoire la gestion de l'autorité suprême est maintenant unanimement acceptée. On cite plusieurs noms pour ces fonctions. On croit que cette forme sera adoptée comme gouvernement après l'ouverture des Cortès, et qu'elle consacrerait ainsi la forme républicaine parce que, même si les Cortès se prononcent pour la forme monarchique, il se passera longtemps avant qu'elles soient d'accord sur le choix du monarque. »

La Epoca fait pressentir qu'on songerait à former en Espagne un directoire composé de

trois membres, à l'instar de celui qui gouverna la France avant le Consulat.

Ce n'est pas une nouvelle que donne la Epoca, mais une simple conjecture qu'elle met en avant.

Il est possible que ce projet ait germé dans l'esprit de quelques hommes politiques de Madrid, peut-être même de quelques membres du gouvernement provisoire ; mais nous croyons pouvoir assurer que jusqu'à présent il n'a trouvé sa confirmation dans aucun fait ni aucun acte de nature à lui donner créance.

Il n'apparaît pas que le crime de Burgos ait été le signal de nouvelles violences en Espagne. Sur divers points à Astorga, à Valence, le clergé a protesté contre l'acte d'inventaire ordonné par le ministre du fomento, mais la rue a été tranquille.

A Sigüenza, le chapitre est même intervenu pour dissiper quelques attroupements qui s'étaient formés.

Un télégramme de Madrid nous apprend que le nonce a été ramené solennellement à la nonciature. M. Rivero, le premier alcade, l'a accompagné ; le gouvernement civil de la province lui a présenté ses hommages. Cette sorte de réparation municipale est tout au moins une preuve de l'apaisement des passions religieuses et antireligieuses dans la capitale de la Péninsule.

Quant à l'agitation politique, elle continue ; mais le moyen que le pays ne soit pas agité à la veille de la réunion des Cortès ? Les partis s'affirment : ils sont dans leur rôle, Valence a vu des rassemblements carlistes, Les libéraux les ont dispersés. L'autorité est intervenue pour

**FEUILLETON.**

23

## LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

C'est à peu de distance de ce gros bourg, un des plus considérables de la Navarre, près des avant-postes où se trouvait alors Ségastibelza, que Poriace fut présenté au commandant du bataillon, qui le reçut d'abord à merveille. Mais les dispositions bienveillantes témoignées à Poriace parurent faire place à une réserve froide et compassée à la suite d'une demande adressée par notre ami.

Le capitaine Gauthier servait de truchement à son compatriote. Il ne fut pas peu surpris d'entendre celui qu'il appelait déjà son camarade, le prier de solliciter de Ségastibelza la faveur de retourner à San-Estevan pour gagner le quartier royal.

Cette demande, repoussée nettement par le chef du 5<sup>e</sup> bataillon de Navarre, parut singulière et même louche aux deux officiers. La Tour se dit même, à part lui, que, s'il n'avait vu Poriace, la veille au soir, au mo-

ment de l'escarmouche, si résolu, quand il s'était emparé du fusil du soldat tué à ses côtés, il croirait que le Parisien était de la race des corbeaux.

— Dites à ce Français, dit le commandant, qu'il ne saurait retourner en arrière sans courir de grands risques ; que son désir doit être de rejoindre le plus tôt possible le quartier du général, et qu'il n'attendra pas sans doute longtemps l'honneur d'être présenté au chef de l'armée. Et puis, ajouta-t-il à voix basse, ne perdez pas de vue ce gaillard-là, dont la demande me paraît des plus suspectes. Nous sommes entourés ici d'espions. On dit que des émissaires sont partis de France pour assassiner le roi notre seigneur ; songez que vous répondez de cet homme.

La première partie du discours de Ségastibelza fut traduite à Poriace par le capitaine, qui, bien entendu, garda pour lui la seconde et se mit à réfléchir.

— Tiens, se dit à lui-même Gauthier de la Tour, j'ai un moyen excellent et tout trouvé pour savoir si par hasard ce farceur-là aurait froid aux yeux, car pour être un espion, comme voudrait l'insinuer le commandant, la chose n'est pas possible, puisqu'il ne dit que quelques mots d'espagnol et l'entend difficilement. Comment pourrait-il être utile aux partisans de la reine ? C'est égal, je le surveillerai ; d'ailleurs, j'ai mon projet.

Malgré l'impression peu favorable que la demande de Poriace avait produite non-seulement sur Ségastibelza, mais même sur Gauthier, le nouveau venu fut engagé à prendre ses repas avec les officiers du bataillon, auxquels il fut présenté après la parade (car, dans la petite armée carliste, on faisait le service comme dans les armées régulières).

Le 5<sup>e</sup> bataillon de Navarre était au bivouac, et, une partie de la journée, Poriace devenu triste, rêveur, ne pouvant adresser de questions qu'à son nouvel ami, resta couché au pied d'un arbre, ayant Patau près de lui. Il enrageait de n'avoir ni la faculté d'interroger, ni celle de chercher à suivre la trace des fugitifs si singulièrement rencontrés pendant la nuit de la veille.

Après le repas du soir, le capitaine Gauthier, qui avait son idée, proposa à Poriace de venir voir un poste avancé de carlistes. Poriace accepta d'un air assez indifférent.

— Je vais le mettre si près des balles, se disait à part lui le brave Vendéen, que si ce b..... là a peur, je le verrai pardieu bien.

Ils partirent tous deux à pied, suivis du fidèle Patau, qui se fut bien gardé d'abandonner son maître sur les talons duquel il marchait.

Le voyage ne fut pas long. En quelques minutes les

deux amis se trouvèrent à portée de fusil d'Elisondo, dont la garnison de 600 hommes était bloquée. Les troupes de la reine avaient fortifié un vieux et solide bâtiment, autrefois un hôpital et qui se trouvait isolé à l'extrémité sud de la place. Ce bâtiment était défendu par un large fossé, une palissade et trois pièces de canon. Les maisons voisines étaient aussi occupées et crénelées. Ce poste était à peu près imprenable sans artillerie, et les carlistes n'en avaient pas. Ces derniers avaient construit deux baraques dans lesquelles leurs soldats de garde se tenaient pendant la grande chaleur. C'est là que Poriace et son compagnon trouvèrent les postes avancés jouant, en vrais Espagnols, avec des cartes vieilles et sales, sans trop se préoccuper de quelques coups de fusil envoyés de temps à autre par la garnison. Huit hommes blottis derrière de petits épaulements du côté opposé se faisaient un jeu et un plaisir de répondre à ces coups de feu, en envoyant une balle, chaque fois qu'un soldat de la reine venait à se laisser apercevoir. Tout cela était accompagné de cris, de plaisanteries, d'insultes, dans lesquels, il faut le reconnaître, la dignité des deux prétendants au trône des Espagnes n'était guère ménagée.

Dès que les joueurs virent paraître le capitaine, ils se levèrent et se mirent en rang.

— Restez, enfants, leur dit Gauthier de la Tour, Ah !

prévenir une lutte. La puerta del Sol, à Madrid, est aussi le rendez-vous des politiques de carrefour. Rassemblements nombreux, mais nullement menaçants. Force patrouilles des volontaires de la liberté.

Toute chose a son enseignement. La dure leçon de l'insurrection cubaine aura profité aux autres colonies espagnoles. Le gouvernement provisoire de Madrid vient d'instituer une junte spéciale pour élaborer la réforme administrative et gouvernementale des îles Philippines.

On écrit de Vienne à la *Gazette d'Augsbourg* :

On doit chercher la véritable cause de la brusque interruption des hostilités de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre M. de Beust, dans le désir de la Prusse de se rapprocher de l'Autriche. Une démarche dans ce sens aurait été motivée par la manière dont les puissances se sont groupées dans la conférence.

En conséquence, M. de Bismark aurait fait sonder M. de Beust dans ces derniers jours, pour savoir si l'Autriche serait disposée à laisser carte blanche à la Prusse en Occident, si l'on offrait, en échange, au cabinet de Vienne, des avantages en Orient.

Il s'entend de soi que ces ouvertures insidieuses n'ont pas trouvé à Vienne un accueil favorable, mais il n'est pas superflu sans doute d'enregistrer cette nouvelle tentative de la Prusse de mettre l'Autriche en demeure, puisque l'insuccès de cette tentative pourrait devenir l'occasion de nouvelles récriminations contre la politique autrichienne.

Les velléités militaires du gouvernement prussien trouvent quelque résistance dans le commerce allemand.

Qu'on demande, par exemple, aux bourgeois, aux commerçants de Stettin, de Cologne, de Magdebourg et des principales villes manufacturières de la Prusse, s'ils consentiront à subir les casemates, les remparts, et les lignes de forts dont M. de Bismark a l'intention de ceindre leurs cités industrielles ? Depuis longtemps ils luttent avec une énergie peu commune contre cette prétention du chancelier. Les protestations pleuvent, les plaintes s'amoncellent, les pétitions au roi Guillaume se couvrent de signatures.

M. de Bismark ose certes beaucoup, mais sacrifiera-t-il le comptoir au bastion ?

On télégraphie de Bucharest, 27 janvier :

La Chambre a supprimé une subvention de 6,600 fr. que l'Etat donnait à plusieurs églises catholiques et luthériennes, et a voté une somme égale, à titre d'augmentation de subvention, en faveur de diverses associations roumaines existant soit en Roumanie, soit en Transylvanie et dans la Bukovine.

Les journaux la *Presse*, la *Terre*, et la *Trom-*

*pette* publient des articles vifs contre ce qu'ils appellent la prussification de l'armée roumaine et contre le colonel prussien Krenski.

Une bonne mesure vient d'être prise par le gouvernement roumain. Un décret du prince Charles rend aux israélites le droit de participer aux enchères pour l'entreprise des travaux publics et autres.

#### DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE.

L'Indépendance belge nous apporte le texte de la déclaration rédigée par les plénipotentiaires des grandes puissances.

Voici en quels termes est conçue cette déclaration :

Justement préoccupées des dangers qui peuvent naître de la rupture des relations entre la Turquie et la Grèce, les puissances signataires du traité de 1856 se sont entendues pour apaiser le différend survenu entre ces deux Etats, et ont autorisé à cet effet leurs représentants auprès de Sa Majesté l'Empereur des Français à se constituer en conférence.

Après une étude attentive des documents échangés entre les deux gouvernements, les plénipotentiaires sont tombés d'accord pour regretter que, cédant à des entraînements sur lesquels son patriotisme a pu l'égarer, la Grèce ait donné lieu aux griefs articulés par la Porte-Ottomane dans l'ultimatum remis le 11 décembre 1868 au ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le roi des Hellènes. Il est constant en effet que les principes du droit des gens obligent la Grèce, comme toutes les autres nations, à ne pas permettre que des bandes se recrutent sur son territoire, ni que des bâtiments s'arment dans ses ports pour attaquer un Etat voisin.

Persuadée d'ailleurs que le cabinet d'Athènes ne saurait méconnaître la pensée qui inspire cette appréciation aux trois cours protectrices de la Grèce, comme à toutes les autres puissances signataires du traité de 1856, la conférence déclare que le gouvernement hellénique est tenu d'observer dans ses rapports avec la Turquie les règles de conduite communes à tous les gouvernements, et de satisfaire ainsi aux réclamations formulées par la Sublime-Porte pour le passé, en la rassurant en même temps pour l'avenir.

La Grèce devra donc s'abstenir désormais de favoriser ou de tolérer :

1° La formation sur son territoire de toute bande recrutée en vue d'une agression contre la Turquie ;

2° L'équipement dans ses ports de bâtiments armés, destinés à secourir, sous quelque forme que ce soit, toute tentative d'insurrection dans les possessions de S. M. le sultan.

En ce qui regarde les demandes de la Porte relatives au rapatriement des Crétois émigrés sur le territoire hellénique, la conférence

prend acte des déclarations faites par le cabinet d'Athènes, et demeure convaincue qu'il se prêtera à faciliter, autant qu'il dépend de lui, le départ des familles candiotes qui désireraient rentrer dans leur patrie.

Quant aux dommages privés encourus par des sujets ottomans, le gouvernement hellénique ne contestant nullement à la Turquie le droit de faire poursuivre par la voie judiciaire les réparations qui pourraient être dues, et la Turquie acceptant, de son côté, la juridiction des tribunaux grecs, les plénipotentiaires ne croient pas devoir entrer dans l'examen des faits, et sont d'avis que le cabinet d'Athènes ne doit négliger aucune des voies légales pour que l'œuvre de la justice suive son cours régulier.

La conférence ne saurait douter que devant l'expression unanime de l'opinion des plénipotentiaires sur les questions soumises à leur examen, le gouvernement hellénique ne s'empresse de conformer ses actes aux principes qui viennent d'être rappelés, et que les griefs exprimés dans l'ultimatum de la Porte ne se trouvent, par le fait même, définitivement écartés.

Cette déclaration sera portée sans délai à la connaissance du cabinet d'Athènes, et les plénipotentiaires ont la conviction que la Sublime-Porte renoncera à donner suite aux mesures annoncées comme devant être la conséquence de la rupture des relations diplomatiques, si, dans une communication notifiée à la conférence, le gouvernement hellénique défère à l'opinion émise par elle.

Les plénipotentiaires faisant dès lors appel aux mêmes sentiments de conciliation et de paix qui animent les cours dont ils sont les représentants, expriment l'espoir que les deux gouvernements n'hésiteront pas à renouer leurs rapports, et à effacer ainsi, dans l'intérêt commun de leurs sujets, toute trace du dissentiment qui a motivé la réunion de la conférence.

#### TROUBLES EN ALGÉRIE.

On lit dans le Bulletin du *Journal officiel du soir* :

« Une dépêche télégraphique d'Alger annonce qu'un parti des Ouled-Sidi-Cheikh a fait invasion chez les Ouled-Sidi-Naceur, au pied du Djebel-Amour.

» L'autorité militaire à Laghouat, Géryville et Tiaret, a immédiatement pris les mesures nécessaires pour envelopper les dissidents et réprimer ce mouvement. »

Nos informations particulières nous permettent d'ajouter quelques détails à cette note. Les tribus non soumises de ce côté de la frontière ont pénétré sur le territoire des Ouled-sidi-Naceur où ils ont enlevé quelques douars de peu d'importance ; ils ont continué leur invasion jusqu'aux environs de l'Oued-Tagum. On assure que la communication télégraphique avec

Géryville a été coupée. A la première nouvelle de cette attaque, la garnison de Laghouat est sortie avec toutes ses forces ; celle de Géryville s'est également mise en mouvement. Celles de Tlemcen, de Bel-Abbès et de Tiaret ont reçu l'ordre de se porter sur la lisière du Tell. L'autorité militaire a prescrit la formation de deux colonnes, l'une à Boghart, et l'autre à Téniet-el-Ab. Grâce aux mesures qui ont été prises aussitôt, on espère une prompt répression de ce soulèvement.

Les dissidents aujourd'hui en révolte sont les mêmes qui, en 1864, après des échecs successifs, s'étaient réfugiés à Figuig, à l'extrême sud de l'empire du Maroc.

Nous devons faire remarquer que, quoiqu'ils aient fait en avant une marche rapide, ils sont encore bien loin de la partie colonisée.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Parler du concert de dimanche dernier est pour nous, à la fois, un plaisir et un devoir ; artistes et amateurs ont rivalisé de zèle, et nous pouvons dire que l'ensemble en a été brillant d'exécution et d'entrain.

M. Victor Goubault, notre compatriote, n'a pas trompé notre attente ; l'année dernière, à la soirée de bienfaisance donnée par MM. les sous-officiers, nous avons été étonnés, ravis du talent de ce jeune artiste qui venait, la joie au cœur, consacrer ses débuts à une bonne œuvre, en présence de ses parents, de ses amis, et surtout de son professeur, qui n'ambitionne d'autre récompense de ses soins que le succès de son élève. Depuis un an, notre jeune artiste n'a pas perdu son temps, car il est arrivé aujourd'hui à affronter les morceaux de la plus haute difficulté. Le huitième concerto de Rode a été joué par lui avec une verve, une délicatesse, une légèreté capables de ramener les plus récalcitrants au goût de la musique classique. Ce concerto, du reste, était admirablement choisi ; il est à la fois plein d'ampleur et de finesse, et il s'y rencontre des motifs et des modulations d'une fraîcheur délicieuse, qui ont été parfaitement rendus.

Que dire du second morceau, cette brillante fantaisie d'Allard, tout hérissée de difficultés ? Les motifs, tirés du charmant opéra de Donizetti, la *Fille du Régiment*, y sont arrangés de main de maître, et les variations en sont vertigineuses de difficultés et de brio ; tous les coups d'archet les plus scabreux s'y trouvent réunis. En l'entendant jouer par M. Goubault, on pourrait reconnaître l'étude faite sous la direction du maître dont il est l'élève enthousiaste et qu'il s'efforce de copier. Nous avons surtout admiré un passage staccato en tirant l'archet qui ramène le motif ; ce coup d'archet très-difficile a été parfaitement réussi, aux applaudissements de toute la salle.

ah ! fit-il en entendant le sifflement d'une balle qui était venue frapper une des portes, il paraît que vous avez de la musique pour égayer votre jeu.

— C'est comme cela tout le long du jour, dit en riant un des Navarrais, mais nous nous relayons chacun à notre tour pour répondre à leur politesse.

— Voyons donc un peu tous ces musiciens-là, dit alors le capitaine sortant de la baraque et regardant du coin de l'œil l'attitude de son compagnon.

Celui-ci comprit-il l'intention secrète de son nouvel ami ? la chose est probable, car il n'eut pas plus tôt vu que la fusillade redoublait du côté de la place, parce qu'ils s'étaient montrés l'un et l'autre, que, faisant signe à l'un des hommes placés en embuscade de lui prêter son fusil, il ajusta longtemps et froidement un chrétien et fit feu en restant le corps à découvert. Puis il rendit l'arme au Navarrais, et, les mains derrière le dos, continua à regarder la place, sans se défilier derrière aucun obstacle.

— Diavolo ! fit le capitaine Gauthier se parlant à lui-même, à quoi pensai-je de croire que ce gaillard-là avait peur ? Allons, allons, ce sera un rude compagnon. C'est un Français qui ne fera pas tort à notre brave nation dans l'armée de Charles V.

Alors, silencieusement, il pressa la main de Poriace et le pria de rentrer avec lui dans la baraque, afin de ne

pas rester inutilement exposés aux balles des chrétiens ; puis ils regagnèrent le bivouac du bataillon.

Toute la soirée, Poriace fut taciturne et, pour ainsi dire, étranger à ce qui se passait près de lui. Patau, qui affectait les mêmes allures que son maître, se crut obligé de bâiller à plusieurs reprises, comme s'il éprouvait un indicible ennui. Cependant, ajoutons que, si le volontaire mangea peu, le brave chien ne se crut pas obligé d'être aussi réservé et qu'il fit honneur, au contraire, au repas des officiers du 5<sup>e</sup> de Navarre.

Vers la fin du dîner, les tambours du bataillon ayant battu à l'ordre et les fourriers étant venus prévenir les chefs de compagnies d'avoir à se rendre auprès du commandant, tous se réunirent autour de Ségastibelza, dont ils reçurent les instructions. Le cercle rompu, Gauthier de la Tour resta quelque temps à causer en particulier avec son chef, puis il revint auprès de ses camarades et de notre ami Poriace. Bientôt il entraîna ce dernier un peu à l'écart, et là il lui dit tout-à-coup et avec la brusque franchise qui le caractérisait :

— Ecoutez, mon camarade, vous ne me connaissez que depuis trente-six heures, et cependant pour peu que vous soyez physionomiste, vous avez dû vous apercevoir que le capitaine Gauthier de la Tour est franc comme un soldat et comme un Vendéen. Eh bien ! laissez-moi vous dire que si ma confession d'hier a été

pleine et entière, sans réticence, sans arrière-pensée, je ne crois pas qu'il en soit de même de la vôtre.

— Qui peut vous faire penser pareille chose ? reprit vivement Poriace en cherchant à cacher un certain embarras qui ne put échapper à son interlocuteur.

— Oh ! bien des petites circonstances, fit celui-ci en fixant le nouveau volontaire. D'abord votre tristesse depuis la nuit, ensuite cette ceinture que vous cachez avec tant de soin...

Poriace rougit jusqu'au bout des oreilles.

Ecoutez, on a cherché à me faire concevoir des doutes sur vos intentions, sur votre loyauté, sur votre bravoure...

— Que voulez-vous dire ?

— Oh ! soyez sans inquiétude, je vous ai vu deux fois en face du danger, et votre attitude n'est ni celle d'un faux brave, ni celle d'un assassin, ni celle d'un espion.

— Assassin, espion, que signifient ?...

— Rassurez-vous, vous dis-je ; vous n'avez pas à vous défendre vis-à-vis de moi des soupçons qui pourraient être injurieux s'ils s'adressaient à vous seul, mais qui étant communs à tous ceux qui arrivent parmi nous d'un pays étranger, n'ont rien de blessant. Vous comprenez qu'ici nous sommes entourés d'espions ; vous saurez ensuite que, depuis l'entrée du roi en Navarre,

on répand le bruit de tentatives prêtes à être faites contre ses jours par des gens stipendiés.

— Mais, c'est horrible ce que vous me dites là...

— Je serai franc jusqu'au bout, la question que vous m'avez fait faire ce matin au commandant, votre désir de revenir à San-Estevan et de rejoindre à tout prix le quartier du roi, ont inspiré à Ségastibelza, notre chef, des soupçons que je viens de faire disparaître, je l'espère : mais enfin je ne dois pas vous cacher que vos allures, votre réserve, votre tristesse, cette demande inconsiderée, tout cela a frappé non-seulement le commandant, mais nos camarades.

— Mon ami, reprit après un moment de silence et comme de méditation le brave Poriace, je vous ai confié hier matin ce qui m'avait fait passer en Navarre ; il est un autre secret que j'ai dû vous cacher parce qu'il n'est pas le mien, mais que vous saurez un jour, sans doute, si Dieu nous prête vie à l'un et à l'autre. Vous connaissez le but principal de toutes mes actions en ce moment : c'est de retrouver les deux personnes pour lesquelles je ne vous ai pas caché mes sentiments intimes. Si je n'éprouvais pas pour elles ces sentiments qui tiennent peut-être de la folie, mais enfin qui sont aujourd'hui toute mon existence, un impérieux devoir me ferait encore chercher à les rejoindre. Jugez donc si je désire depuis hier retourner à San-Estevan, lorsque

La symphonie d'Allard, pour deux violons, a été exécutée, par MM. Victor Goubault et Victor Humblot, avec un entrain et un ensemble parfaits. L'adagio, avec ses accords en double corde, et le final, dont le mouvement a été mené avec une verve et une allure pleine de chaleur, ont soulevé les applaudissements les plus mérités. Les passages en staccato, déjà si difficiles à exécuter en solo, le sont encore bien davantage en duo; aussi ne pouvons-nous trop admirer l'ensemble avec lequel ces passages ont été rendus. Courage au jeune Humblot; quand, à son âge, on exécute ainsi, on ne doit pas en rester là. Il a chanté son solo du commencement avec beaucoup de pureté, de justesse et de sentiment.

Nous devons aussi nos sincères félicitations à M<sup>me</sup> Varzo, dont la voix possède une grande souplesse, du sentiment et une justesse irréprochable. Elle a fort bien dit la romance de Rolland, et n'a pas été moins applaudie dans l'air du Domino et celui du Barbier de Séville. Le rappel de cette charmante actrice nous a valu un quatrième morceau qui n'a pas eu moins de succès.

M. Paul Humblot, jeune pianiste déjà posé et fort apprécié à Paris, a joué, avec une vigueur de doigté peu commune, la marche de Korvalski; ce morceau, presque tout entier en octaves, est d'une très-grande difficulté, et nous avons été émerveillés de la manière dont il a exécuté un passage de tremolo en octaves qui demandait autant de souplesse que de légèreté.

Le nocturne de Honoré Humblot, renferme de fort jolis motifs qui sont ramenés par des fusées de gammes chromatiques du plus gracieux effet. Honneur à l'auteur et à l'exécutant.

Comme accompagnateur, M. Humblot mérite également tous nos éloges; ce rôle si difficile, si effacé, il le comprend et le remplit à la satisfaction générale; il nous suffira d'ajouter, du reste, que M. Humblot est accompagnateur d'une des classes de chant au Conservatoire.

Nous ne devons pas oublier les amateurs qui ont bien voulu prêter leur concours à cette charmante soirée. L'Aubade a été admirablement chantée par un amateur que chacun sait toujours disposé à prêter son concours à une bonne œuvre et dont bien des artistes envieraient le talent et la voix. Le duo des Mousquetaires a été enlevé, et nous ne croyons pas qu'il soit possible de mieux dire les spirituelles paroles de l'Eau et le vin, chanson qui a terminé la soirée et laissé le public sous la plus agréable impression.

L'orchestre a très-bien interprété l'ouverture de Tancredi et celle de la Dame blanche; nous ne saurions trop encourager ces jeunes amateurs qui rivalisent de zèle, et féliciter leurs professeurs et leur chef d'orchestre dont l'activité infatigable nous a permis d'applaudir les

vous apprendrez qu'elles étaient cette nuit parmi les personnes que votre compagnie a sauvées des mains des christinos.

— Que dites-vous ?

— Ce dont je suis sûr. J'ai interrogé dans la journée un vieux sergent de votre bataillon qui parle un peu le français; j'ai appris de lui que, dans un convoi parti hier de Lescaros et se dirigeant sans escorte vers le quartier royal, se trouvaient deux femmes, une mère et sa fille, qu'il m'a dépeintes, et qui ne peuvent être que les deux personnes dont je vous ai parlé.

— Mais, mon camarade, il passe beaucoup de femmes d'officiers carlistes en ce moment, et...

— J'ai reconnu une voix qui m'est chère, et d'ailleurs quelle autre voix que la sienne en Navarre aurait pu prononcer le nom de mon compagnon d'aventures, de ce fidèle animal qui ne me quitte jamais, et qui lui-même a reconnu cette personne.

— Ah! je comprends maintenant, dit le capitaine. Allons, mon paladin, ajouta-t-il en riant et en baissant la voix, je vais vous donner une preuve d'affection et de la confiance que vous m'inspirez. Pour vous je vais trahir un secret dont la connaissance vous fera patienter. Le bataillon part cette nuit pour descendre vers le sud et rejoindre sur la Rivera, près des frontières de l'Aragon, le général et tout le reste de l'armée carliste que

chefs-d'œuvre de Rossini et de Boieldieu.

Chacun a apporté du sien dans cette soirée dont le profit était destiné aux pauvres; malheureusement, la recette n'a pas été très-fructueuse; on nous dit qu'elle couvrira à peine les frais. Il est regrettable que le public saumurois, qui se dit pourtant amateur, ait manqué cette double occasion de faire une bonne œuvre et d'entendre de belle musique interprétée par des artistes d'un talent incontestable. \*\*\*

Souscription aux actions du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

5<sup>e</sup> LISTE.

MM. Laroche, négociant.....	2 actions.
Couturier, marchand.....	1 —
Joly-Leterme.....	1 —
Bucaille.....	5 —
Léon Moricet.....	2 —
Louis Duveau, négociant...	5 —
Bineau.....	4 —
Léon De Fos.....	20 <sup>(1)</sup> —
Jules Rottier, négociant....	3 —
Hippolyte Servain, négociant	2 —
Le Pot, conservateur des hypothèques.....	2 —
Cartier, pharmacien à Longué	2 —
Pineau-Prier.....	1 —
Urbain Mesnet.....	1 —
Coulon, maître de pension.	1 —
Du Temple.....	2 —
Sergé.....	1 —
Sartoris.....	1 —
Veuve Guillemard (M <sup>me</sup> )....	5 —
Rivaud.....	2 —
Chevallier, avocat.....	2 —
Louise Chevallier (M <sup>lle</sup> )....	2 —
Garreau, négociant.....	1 —
Common, négociant.....	2 —
Courtiller, conseiller honoraire	1 —
Ferbu.....	5 —
Victor Ducamp (2 <sup>e</sup> souscrip.)	3 —
Daveau, doreur.....	1 —
Poisson frères.....	5 —
Louis Douet, plâtrier.....	1 —
Thoreau de la Martinière, juge	1 —
Joseph Daveau.....	2 —
Duport-Latouche.....	5 —
Delaveau (Victor).....	10 —
Reveau, agent de change...	2 —
Dumény, Emile.....	2 —
Ackerman.....	8 —
Fischer.....	2 —
Lemoine.....	2 —
Le Blaye.....	1 —

Total..... 121 —

Total des listes précédentes... 333 —

Total des actions souscrites à

Saumur..... 454 —

Nous n'avons pu donner dans la précédente

(1) Cette souscription ne vaudra que pour 3 actions, si le chemin de fer passe dans la ville.

le roi accompagne. Sur ce, si vous m'en croyez, mon ami, allons nous étendre sur nos lits de paille, car à l'entrée de la nuit, nous recevrons l'ordre de faire une marche rapide et assez fatigante. Nous devons, au point du jour, avoir franchi les cols des montagnes qui séparent le Bastan des plaines de Lodosa. Dans deux ou trois jours vous aurez, n'en doutez pas, des nouvelles des personnes qui vous tiennent tant au cœur.

(La suite au prochain numéro.)

— En 1867, les hôtels des Monnaies de Paris, Strasbourg et Bordeaux ont frappé pour 113,758,539 fr. 70 c. de numéraire d'or et d'argent.

— Sous le règne de Napoléon jusques et y compris 1867, il a été frappé l'énorme somme de 5,896,444,975 fr. de numéraire d'or et d'argent.

— La Bourse de Paris est en grand émoi. Un des agents de change les plus estimés, M. Banes, a été trouvé pendu dans la cage de son escalier mercredi matin. Cet acte de désespoir aurait été motivé par les opérations déloyales d'un co-intéressé indélicat.

liste que le nombre des actions souscrites chez MM. veuve Lambert et fils et chez M. Laumonier, depuis la première liste. Nous n'avons pas les noms des souscripteurs. Nous réparons cette omission.

Ce sont :

MM. Bigeau.....	5 actions.
Martin-Lemoine.....	2 —
Talvart, de Chacé.....	5 —
Bury, médecin.....	2 —
Brossard, tailleur de pierres.	1 —

Saumur, 3 février 1869.

Monsieur le Rédacteur,

En lisant, dans votre numéro du 30 janvier dernier, la lettre signée un membre de la société des courses, j'ai été frappé de l'idée ingénieuse qui, en appelant au patriotisme Saumurois seul, pouvait, par une publicité étendue, donner un moyen de relever et nos fêtes et la splendeur déclinante de notre ville, sans avoir recours de nouveau au bon vouloir de l'administration municipale, et sans charger le budget de la société des courses, budget déjà trop faible et dont toutes les ressources doivent être employées en prix, afin de ramener cette année les coureurs sérieux qui ont déserté notre hippodrome.

Craignant donc que si cette lettre restait sans réponse, la bonne pensée suggérée par elle fut sans résultat, je viens vous prier, monsieur le Rédacteur, au nom d'un grand nombre d'habitants et au mien, de vouloir bien insérer ces quelques lignes dans le plus prochain numéro de votre estimable journal, en assurant l'auteur de la lettre ci-dessus mentionnée, que sa combinaison est prise à sa juste valeur, et que du moment où, soit l'administration municipale, soit la commission des courses, auront organisé cette loterie, les billets trouveront de nombreux preneurs, tant dans la ville qu'à l'Ecole de cavalerie.

Agrérez, monsieur le Rédacteur, etc.

Un autre membre de la société des courses de Saumur.

Toutes les rues de notre ville ont été parcourues hier par sept magnifiques bœufs-gras aux cornes dorées, caparaçonnés de rubans, de fleurs et de lauriers. C'est une agréable surprise que nous avaient ménagée MM. les bouchers.

VILLE DE SAUMUR.

GRANDE CAVALCADE

AU PROFIT DES PAUVRES

Avec le concours de la Fanfare de l'Ecole de cavalerie,

Dimanche 7 février 1869.

DISTRIBUTION.

Char de l'Agriculture. — Peloton de Cavaliers. — Char de la Musique. — Charlatan. — Char de la Marine. — Eléphant monstre. — Cortège à pied, Quêteurs, etc.

ITINÉRAIRE.

Départ. — Manège Saint-Nicolas, rue Beaurepaire, rue d'Orléans, Pont-Fouchard, rue Bodin, rue du Petit-Versailles, rue du Portail-Louis, rue d'Orléans, rue Royale, Gare, Croix-Verte.

Retour. — Rue Royale, place de la Bilange, quai de Limoges, place du Bellay, rue de la Tonnelle, place Saint-Pierre, rue du Puits-Neuf, rue du Marché-Noir, rue Neuve-Beaurepaire, rue d'Orléans, rue Saint-Jean, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Comédie, rue Saint-Nicolas, Manège Saint-Nicolas.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX.

Départ. — Rue Beaurepaire, rue d'Orléans, place Maupassant, rue Bodin, rue du Portail-Louis, rue d'Orléans, rue Royale, Gare. — Retour.

On lit dans le Journal de Vannes :

« Une dépêche télégraphique a été reçue hier soir, annonçant que la tempête venait

d'occasionner au pont suspendu de La Roche-Bernard une grave avarie, de même nature que celle éprouvée en janvier 1860.

• Le contre-câble de la tête amont s'est rompu, les maçonneries des piédestaux ont été renversées, le tablier endommagé.

• La tempête continuait avec violence.

• Aussitôt la réception de cette nouvelle, M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement est parti pour La Roche-Bernard, afin de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité ainsi que pour le rétablissement de la circulation. »

On écrit de l'île-Bouchard, le 30 janvier, au Journal d'Indre-et-Loire :

« Le 27 de ce mois, le jeune René Beauchêne, de la commune de Chézelles, se rendait aux champs, suivant de très-près sa charrette, dans laquelle il avait placé son fusil chargé. Un choc, que probablement la charrette éprouva dans une ornière, se communiqua à l'arme, le coup partit et le malheureux jeune homme reçut le plomb en pleine poitrine. Trois heures après il expirait. »

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, que le rôle des patentes de l'année 1869, rendu exécutoire par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du 29 janvier 1869, est déposé chez M. le percepteur pour y être mis en recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ce rôle.

Les réclamations en décharge, remise, réduction, modération et dégrèvement, seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur pendant trois mois, à partir du 31 janvier 1869.

Les personnes qui auront formé des réclamations, ne pourront, sous aucun prétexte, différer le paiement des termes échus ou à échoir pendant l'instruction desdites réclamations.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 31 janvier 1869.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Alger, 2 février. — Le colonel de Sonis, commandant supérieur de Laghouat, a rencontré, le 1<sup>er</sup> février, à neuf heures du matin, les O. Sidi Chiekh réunis au nombre de 5,000 cavaliers et 800 fantassins auprès d'Ayn Madhy, à 15 lieues ouest de Laghouat. Il les a abordés avec sa colonne, forte de 1,200 hommes, et les a complètement battus.

L'ennemi a emporté un grand nombre de morts et de blessés et il a laissé sur le terrain du combat 70 morts. — Cette brillante affaire, qui rétablira la tranquillité un instant compromise dans le Sud, ne nous a coûté que 2 officiers et 8 soldats blessés.

Le colonel de Sonis poursuit l'ennemi qui a pris la direction de l'Ouest.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

CHEMIN DE FER

DE

POITIERS A SAUMUR

OUVERTURE de la souscription aux actions de 500 francs.

COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION :

Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et correspondant du Crédit foncier à Poitiers;

Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil municipal de Saumur;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-Moutiers;

G. BEGUIN-DESVAUX, propriétaire, membre du conseil municipal de Loudun;  
 KALB, négociant à Loudun;  
 CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil général de la Vienne, maire de Montcontour;  
 ROLLAND, propriétaire, membre du conseil municipal de Mirebeau;  
 DÉCLE, banquier, maire de Neuville;  
 AUBELLE, propriétaire à Tours.  
 Secrétaire,

M. CONTAT-DESFONTAINES, rue des Grandes-Écoles, 16 bis, à Poitiers;  
 Auxquels seront adjoints deux autres membres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du chemin est fixé à..... 11,500,000 fr.  
 Divisés comme il suit :  
 8,000 actions de 500 francs. 4,000,000  
 Obligations..... 6,000,000  
 Subventions..... 1,500,000

Les obligations seront émises plus tard et réservées par préférence aux actionnaires.

Ces obligations, émises à 275 fr. produisant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à 500 fr.

Plus de 3,200 actions ont été souscrites en quinze jours.

Le conseil d'administration sera nommé par les actionnaires eux-mêmes, conformément aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance, le CAPITAL SOCIAL SERA INTÉGRALEMENT GARANTI aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une part proportionnelle dans les bénéfices.

**Versements.**

1/4 au moment de la constitution de la société et après avis donné un mois d'avance. . . . . 125 fr.

Les 3 autres quarts d'année en année au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation sur tout son parcours dans le délai de 3 ans au plus tard, à dater du jour de la constitution de la société.

**On souscrit dans le département de Maine-et-Loire, chez MM. :**

Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.  
 GALBRUN, notaire.  
 HACAULT, notaire.  
 Brézé..... DABURON, notaire.  
 Saumur.... LOUVET, TROUILLARD et C<sup>e</sup>, banquiers.  
 Veuve LAMBERT et fils, banquiers.  
 Veuve DE FOS et fils, banquiers.  
 COUTARD, négociant.  
 Et chez tous les notaires.  
 Angers..... BOUGÈRE, ROBINET C<sup>e</sup>, banquiers.  
 LEMOTHEUX et fils, banquiers.  
 BORDIER, banquier.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

**BULLETIN FINANCIER.**

La Bourse se maintient dans une grande fermeté. La réponse des primes et la levée des titres qui s'en est suivie a contribué également à raffermir les transactions. Cette réponse a été faite à 70.57, sur la Rente; à 54.90, sur l'Italien; 1,545 sur le Foncier; 560 sur les

Autrichiens, et 487.50 sur les Lombards.

Les Lombards et les Autrichiens excités par les rivalités financières, donnent lieu à des affaires très-actives; les premiers à 488.75 les seconds à 658.75.

Pour le Mobilier et l'Immobilier, dont les mouvements sont à peine perceptibles, on attend les résultats des assemblées, ou l'issue des procès pendants.

La Société générale a touché le cours de 600; le Turc cote : 37.80 et 37.85; Dollar, 85 et demi; Intérieure, 27 3/8; Extérieure, 30 3/8; Tabacs, 430; Egyptien, 73.50.

Les honneurs du marché ont été pour les valeurs du Gaz, dont la solidité et le produit sont de plus en plus appréciés. Je dois dire cependant que l'insuccès des expériences du gaz oxy-hydrogène, n'est pas étranger à cette recrudescence de demandes. Les actions et les obligations du Gaz central et du Gaz général ont été plus recherchées encore que les titres de la Compagnie parisienne et cela se conçoit, si l'on tient compte de la coupure des titres et des avantages qu'offrent en ce moment leurs prix respectifs.

Les recettes de la plupart des chemins de fer ont eu leur part dans la bonne tenue de ces valeurs et dans celle du marché. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué-licencié, Grand'Rue, n° 10, à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante-neuf, entre dame Marie Manandier, épouse du sieur Louis Mouzagol, ladite dame, marchande de chiffons, demeurant à Brézé, pourvue du bénéfice de l'assistance judiciaire suivant délibération du bureau spécial de Saumur, en date du trois mai mil huit cent soixante-huit,

Et ledit sieur Louis Mouzagol, par défaut contre ce dernier, il appert :  
 Que la dame Mouzagol a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur son mari, et que M<sup>e</sup> Poulet, avoué, occupait pour elle sur sa demande.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué soussigné,  
 A Saumur, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-neuf,  
 (53) POULET.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur.

Suivant exploit de Mercier, huissier à Saumur, en date du 1<sup>er</sup> février 1869, enregistré, notification a été faite;

A la requête de M. Charles Guillemet, cafetier et dame Adèle Beurois, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Saumur, pour lesquels domicile a été élu en l'étude de M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur :

1<sup>o</sup> A M. Eugène Froger, clerk d'avoué, demeurant à Saumur, subrogé-tuteur de Marie-Emmanuel-Paul-Jacques Collet, mineur issu du mariage des sieur et dame Collet, ci-après nommés;

2<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Saumur, en son parquet sis au Palais-de-Justice à Saumur,

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 16 janvier 1869, enregistré et constatant le dépôt fait ledit jour, audit greffe, par M<sup>e</sup> Labiche, avoué des requérants, de l'expédition d'un procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Laumouier, notaire à Saumur, le 3 novembre 1868, enregistré et transcrit et contenant adjudication au profit des époux Guillemet, susnommés, moyennant le prix principal de dix mille neuf cents francs, d'une maison, sise à Saumur, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, numéro 21, ayant appartenu indivisément : 1<sup>o</sup> à M<sup>me</sup> Marie-Nicolas-Michelle-Bernardine-Trinité Bauvais, veuve du sieur Jacques Collet, rentière, demeurant à Saumur; 2<sup>o</sup> au sieur Marie-Emmanuel-Paul-Jacques-Collet, mineur, domicilié à Saumur; 3<sup>o</sup> à Marie-Marcelline-Sophie Collet,

résidant au couvent de Sainte-Anne, à Saint-Florent; 4<sup>o</sup> à Marie-Théophile-Fernand-Stanislas Collet, coiffeur, demeurant au Havre. Cette maison a été vendue par suite de licitation, en vertu d'un jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 27 août 1868.

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur était faite pour qu'ils eussent à requérir dans le délai de deux mois à partir du jour de ladite notification, savoir: M. Froger au profit du mineur Collet, et M. le Procureur impérial au profit de qui de droit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever la maison vendue, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai, et y celui expiré, ladite maison passerait es-mains des requérants franche et libre de toutes hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires de la maison vendue étaient, outre la veuve Collet et ses enfants, vendeurs : 1<sup>o</sup> Jacques Collet, décédé à Saumur; 2<sup>o</sup> feu Marie-Appolline-Emmanuelle-Victorine Collet, fille du précédent; 3<sup>o</sup> Jean-Marie Chauvin, menuisier et Adèle Vauvert, sa femme, de Paris; 4<sup>o</sup> M. René Aubelle et M<sup>me</sup> Catherine Guitton, son épouse, demeurant au Pont-Fouchard.

Avec déclaration enfin à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ceux-ci feraient publier ladite notification conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1<sup>er</sup> juin suivant.

Fait à Saumur, par l'avoué licencié soussigné, à Saumur, le 2 février 1869.  
 (54) LABICHE.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, le dimanche 14 février 1869, à midi,

Sur la mise à prix de 1,200 francs,

**D'UN TERRAIN PROPRES A BATIR,**

A Saumur, route de Rouen, près la Gare,

D'une contenance de 280 mètres, joignant MM. Dominique et Jean Boutin, M. Grelet et la route, sur laquelle il a une façade de 12 mètres 75 centimètres. (55)

M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

**VENTE**

**DE PEUPLIERS ET D'ACACIAS**

Plantés sur la route impériale n° 147, de Saumur à Limoges.

Le jeudi 11 février 1869, à une heure après midi, en la salle de la mairie de Turquant, il sera vendu, par M. le Receveur des Domaines à Saumur :

1<sup>o</sup> En la commune de Fontevrault, Cent trente-trois peupliers, sur la mise à prix de 2,125 francs;

2<sup>o</sup> En les communes de Montsoreau, Turquant, Parnay, Dampierre et Saumur.

Cinq haies d'acacias à couper sur ladite route impériale n° 147, sur la mise à prix de 210 francs.

La vente se fera par lots, qui seront établis au moment de la vente.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.  
 Saumur, le 26 janvier 1869.

Le Receveur des Domaines, (42) PARISOT.

**A VENDRE**

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES BOURREES, livrés à domicile ou pris sur place.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

**A VENDRE**

Un très-bon fourgon de voyage.

S'adresser à M. BEUROIS-PERDOUX, rue de l'Hôtel-de-Ville. (32)

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

**UN FONDS DE CHAUSSURES**

Bien achalandé,

Situé à Saumur, rue du Puits-Neuf.

S'adresser à M. MEUNIER, qui l'exploite. (43)

**A CÉDER DE SUITE**

CABINET DE LECTURE composé de 12,000 VOLUMES environ (anciens et nouveaux), le seul dans la ville (27,000 habitants).

LIBRAIRIE et toute la FOURNITURE DE BUREAU.

S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE UNE APPRENTIE**

pour les modes.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.

**UNE MAISON DE COMMERCE**

demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

**PAPIER WLINSI**

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infailible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

**LA TOILETTE DE PARIS**

Le meilleur marché et le plus pratique des journaux de Modes, paraît deux fois par mois, 1<sup>er</sup> et 15, avec de très-jolies gravures coloriées, illustrations de toilettes, chapeaux, coiffures et lingerie dans le texte, courriers de modes et renseignements importants, planche de broderies et PATRONS COUPÉS de grandeur naturelle, avec cliché représentant les modèles et EXPLICATIONS PRÉCISES sur leur exécution.

Un an : onze francs. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. Edition sans patrons coupés : 5 francs. On s'abonne à PARIS, rue Bergère, 20. Les mandats de poste sont au nom de M. E. Philippe, propriétaire du journal.

Un numéro d'essai avec patron coupé, contre 60 cent. timbres-poste.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 FÉVRIER.			BOURSE DU 3 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 75	» 05	» »	71 05	» 30	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	103 »	» 25	» »	103 »	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	480 »	» »	» 2 50	482 50	» 2 50	» »
Banque de France. . . . .	3025 »	» »	» »	3025 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	4546 25	» »	» 3 75	1560 »	» 13 75	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	» »	» »	» »	635 »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	650 »	» »	» »	650 »	» »	» 5 »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	277 50	2 50	» »	291 25	» 13 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	720 »	5 »	» »	720 »	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	945 »	1 25	» »	946 25	» 1 25	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1180 »	1 25	» »	1180 »	» »	» »
Est. . . . .	576 25	1 25	» »	578 75	» 2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	995 »	8 75	» »	992 50	» »	» 2 50
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	612 50	» »	» »	617 50	» 5 »	» »
Ouest. . . . .	590 »	» »	» 1 25	593 75	» 3 75	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1587 50	» »	» 2 50	1605 »	» 17 50	» »
Canal de Suez. . . . .	460 »	5 »	» »	458 75	» »	» 1 25
Transatlantiques. . . . .	313 75	1 25	» »	316 25	» 2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	56 15	» 75	» »	56 60	» 45 »	» »
Autrichiens. . . . .	666 25	1 25	» »	670 »	» 3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	487 50	7 50	» »	492 50	» 5 »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	50 50	» 50	» »	50 »	» »	» 50 »
Romains. . . . .	47 50	1 50	» »	47 50	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	293 75	» »	» 1 25	298 75	» 5 »	» »
Saragosse. . . . .	90 50	3 50	» »	90 »	» »	» 50 »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	64 »	» »	» »	65 »	» 1 »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	107 50	2 50	» »	108 »	» 50 »	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	339 »	» »	» »	339 50	» »	» »
Orléans. . . . .	331 »	» »	» »	330 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	340 »	» »	» »	340 »	» »	» »
Ouest. . . . .	329 »	» »	» »	328 50	» »	» »
Midi. . . . .	326 »	» »	» »	326 »	» »	» »
Est. . . . .	331 »	» »	» »	331 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le